

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 05 JUILLET 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 05 juillet à 20 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THEBAULT, M. LE VERGER, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme MONHAROU, Mme PEZON, Mme PORAS, Mme REICHSTADT.

EXCUSÉS : M. AUBIN, Mme DESFOUX, M. DOUARD, Mme LEGRAND, M. MOQUET, M. PETER

POUVOIR : M. AUBIN et M. PETER donne pouvoir à Mme PÉRON

SECRÉTAIRE : Monsieur Didier BRÉAL a été nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2021

Commande publique

- 2) Marché dojo, danse et espace jeunes - Modifications

Finances locales

- 3) Convention de financement relative au projet de Recyclage foncier et réaménagement urbain durable en centre-ville
- 4) Loyer bâtiment du Trésor Public

Domaine et Patrimoine

- 5) Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt rue Pavie
- 6) Convention d'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'éducation physique et sportive au collège
- 7) Charte de végétalisation à titre précaire du domaine public

Enfance-Jeunesse

- 8) Avis de principe sur la fusion des directions d'écoles publiques Mahé et Cadou

Fonction publique territoriale :

- 9) Convention de mise à disposition de personnel auprès du service Assainissement de la Commune de Janzé
- 10) Convention de mise à disposition de personnel auprès du service technique/Assainissement de la Commune de Martigné-Ferchaud
- 11) Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et mise à jour du tableau des effectifs
- 12) Création d'un poste de technicien territorial et mise à jour du tableau des effectifs
- 13) Promotion interne et mise à jour du tableau des effectifs
- 14) Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2021

- 15) Autorisation de recruter un apprenti aux espaces verts
- 16) Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election (IFCE)
- 17) Personnel titulaire, stagiaire - contractuel – autorisations d'absence au titre d'évènements familiaux
- 18) Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Questions diverses

Monsieur Le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le PV de la réunion du 31 mai 2021, il est adopté à l'unanimité.

64-21 Commande publique : Marché dojo, danse, espace jeunes - Modifications

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les modifications suivantes :

- Lot n°2 - ENTREPRISE CHANSON – Gros œuvre :

Par délibération du 29 mars 2021, l'assemblée a validé la modification n°4 au lot n°2 pour un montant de 4 580,00€ HT. Suite à une erreur de l'entreprise, cet avenant s'élevait en réalité à 5 441,14€ HT, portant le montant du marché de 605 234,10€ HT à 610 675,24€HT (et non 609 814,10€ HT). Il y a donc lieu de rectifier également l'avenant n°5 d'un montant de + 4 176,80€ HT et qui porte donc le marché de 610 675,24€HT à 614 852,04€ HT (et non 613 990,90€ HT)

- Lot n°7 - ENTREPRISE IDEA CENTRE OUEST (Air et Feu Solutions) – Métallerie / Serrurerie
Suite à une erreur matérielle de l'Entreprise, l'acte d'engagement a été signé à 33 618,10€ (et non 33 698,10€ comme indiqué dans la délibération du 9 décembre 2019). Il y a lieu de retenir pour ce lot le montant de travaux initial de 33 618,10€HT.

L'avenant n°1 est présenté pour un montant de + 2 813,53€ € HT qui porte le marché du lot n°7 de 33 618,10€ HT à 36 431,63€ HT

- Lot n°9 - ENTREPRISE SARL PLAFISOL – Cloisons / Doublages / Plafonds

L'avenant n°1 est présenté pour un montant de + 1 786,23€ HT qui porte le marché du lot n°9 de 81 957,76€ HT à 83 743,99€ HT

- Lot n°15 - ENTREPRISE SARL BOSCHET – Equipements sanitaires / Chauffage / Ventilation

L'avenant n°1 est présenté pour un montant de + 844,60€ HT qui porte le marché du lot n°15 de 255 174,23€ HT à 256 018,83€ HT

Il précise que le montant total du marché, suite à ces modifications, est porté de 1 804 194,12€ HT à 1 810 419,62€ HT soit 2 172 503,54€ TTC.

65-21 Finances locales – Convention de financement relative au projet de Recyclage foncier et réaménagement urbain durable en centre-ville

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

66-21 Finances locales – Loyer bâtiment du Trésor Public

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe le montant du loyer de la trésorerie partie bureaux à 65€ HT/HC/m²/an soit un loyer de 10 595€ annuels et le montant du loyer du logement et des annexes de la trésorerie à 600€ mensuels, soit un loyer de 7 200€ annuels.

67-21 Domaine et Patrimoine – Appel à manifestation d'intérêt Rue Pavie – choix du bailleur social

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de choisir Néotoa comme bailleur social pour construire les logements locatifs sociaux des lots C, D et G4, dans le nouveau quartier des arrières de la rue Pavie.

68-21 Domaine et Patrimoine – Convention d'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'éducation physique et sportive au collège

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le choix du dispositif n°2 de tarification horaire d'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'éducation physique et sportive au collège, ainsi que les termes de la convention à intervenir, et autorise Monsieur à la signer.

69-21 Domaine et Patrimoine – Charte de végétalisation à titre précaire du domaine public

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur ce projet de mise à disposition gracieuse à titre précaire de certains espaces ouverts du domaine public en vue de les végétaliser, et valide les termes du cahier des charges de végétalisation à titre précaire du domaine public.

70-21 Enfance-Jeunesse – Avis de principe sur la fusion des directions des écoles publiques maternelle Mahé et élémentaire Cadou

Le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la fusion de l'école maternelle Mahé et de l'école élémentaire Cadou, en une seule entité à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

71-21 Fonction publique territoriale – Convention de mise à disposition de personnel auprès du service Assainissement de la commune de Janzé

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un agent du service Assainissement à la Commune de Janzé à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 août 2024.

72-21 Fonction publique territoriale – Convention de mise à disposition de personnel auprès du service Technique/Assainissement de la commune de Martigné-Ferchaud

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un agent du service Assainissement à la Commune de Martigné-Ferchaud à compter du 1er septembre 2021 pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 août 2024.

73-21 Fonction publique territoriale - Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet 32/35^{ème} à compter du 6 juillet 2021.

74-21 Fonction publique territoriale - Création d'un poste de technicien territorial et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de technicien territorial à temps complet 35/35^{ème} à compter du 06 juillet 2021.

75-21 Fonction publique territoriale - Promotion interne et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :

Poste à créer	Motif	Date de création
3 postes d'agent de maîtrise à 35/35ème	Promotion interne	01/08/2021
Rédacteur à 35/35 ^{ème}	Promotion interne	01/08/2021

76-21 Fonction publique territoriale - Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 06 juillet 2021 les postes suivants pour répondre aux besoins occasionnels et saisonniers ou assurer le remplacement d'agents momentanément absents :

- Filière animation : 20 postes d'adjoint d'animation
- Filière administrative : 2 postes (cadre d'emplois possibles : adjoint administratif, rédacteur, attaché)
- Filière technique : 8 postes d'adjoint technique

Monsieur le Maire, ou son représentant, sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels de droit public selon la nature de leurs fonctions.

77-21 Fonction publique territoriale - Autorisation de recruter un apprenti aux espaces verts

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le recours au contrat d'apprentissage (Bac pro aménagements paysagers pour 3 ans ou CAPA Jardinier paysagiste pour 2 ans).

78-21 Fonction publique territoriale - Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election (I.F.C.E)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63 l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections et précise que le montant de référence calcul sera celui de l'I.F.T.S. de 2ème catégorie assortie d'un coefficient multiplicateur de 3.

79-21 Fonction publique territoriale - Personnel titulaire, stagiaire - contractuel – autorisations d'absence au titre d'évènements familiaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Maire pour l'octroi d'autorisations d'absence aux fonctionnaires ainsi qu'aux contractuels de droit public ou privé à compter du 06 juillet 2021 tel que présenté.

80-21 Fonction publique territoriale - Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de supprimer les postes présentés à compter du 1^{er} août 2021

Compte-rendu des délégations confiées au Maire par le conseil municipal

➤ Déclarations d'intention d'aliéner :

Une décision de non préemption a été prise à l'occasion des cessions des parcelles :

- Section AB n° 399 et 383 sises 15 rue du Docteur Pierre Guyot, appartenant à Mmes DONCKERS et BORGHINO (décision n°2021.027U)
- Section AC 241 sise 41 rue des Colonels Dein, appartenant à Mme LAUGLEE (veuve NOURRY) et Mme NOURRY (épouse DELANOE) (décision n°2021.028U)
- Section ZP 108 sise 30 rue Jean Mermoz, appartenant à M. FLIPPOT (décision n°2021.029U)
- Section ZR 170 sise 42 place des Sablonnières, appartenant à la SCI des Sablonnières (décision n°2021.030U)
- Section AB n° 672 sise 9 rue Emile Leclerc, appartenant à HLM Aiguillon Construction (décision n°2021.031U)
- Section AC 608, 98 et 97 sises rue du Docteur Charles Rascol, appartenant à M. BENARD (décision n°2021.032U)
- Section AC 99 et 96 sises 12 rue du Colonel Dein, appartenant à MM BENARD (décision n°2021.033U)
- Section AB n° 281 sise 52 rue Maréchal Foch, appartenant à M. et Mme LOUIS (décision n°2021.034U)
- Section AD n° 167 sise 6 rue Victor Hugo, appartenant à Mme FOUILLEUL (épouse BERGERET) (décision n°2021.035U)
- Section AC 293 sise 14 rue Anatole Le Braz, appartenant aux conjoints CHEREL (décision n°2021.036U)
- Section AC 610 sise rue du Commandant Charcot, appartenant à M. MOISDON et Mme BOUCAULT (décision n°2021.037U)
- Section AC 643 sise 15 rue du Puits Chauvin, appartenant aux conjoints TEXIER (décision n°2021.038U)

Questions diverses

➤ Piste cyclable Le Theil-Retiers

Les travaux démarreront en fin d'année au mieux.

➤ EHPAD Pierre et Marie Curie de Retiers

Le conseil d'administration cherche des administrés pour les rejoindre dans cette instance.

➤ 11 juillet : spectacle désARTiculé et feu d'artifice

A Retiers, le 07 juillet 2021

Le Maire,
Thierry RESTIF

